



CONSEIL COMMUNAL
DE
ST-SULPICE
(VAUD)

Séance du Conseil Communal du
mercredi 11 février 2015 à 20h30 au
Complexe communal du Léman.

La 25 séance de la présente législature 2011-2016 et première de cette année 2015, séance agendée suite à la demande de la Municipalité conformément à l'article 45 de notre règlement, qui est ouverte à 20h30 au Complexe communal du Léman par M. Benito Quintas, Président pour cette année 2014-2015, qui adresse à toutes et à tous, ainsi qu'au public présent, une cordiale bienvenue.

M. le Président commence par une citation de Mme Hilary Clinton « Ceux qui ne votent pas n'ont pas le droit de se plaindre ».

Je vous propose une modification de l'ordre du jour. Nous avons 7 points à l'ordre du jour et je vous propose d'ajouter un point supplémentaire suite au dépôt de la motion suivante « Mesures de protection dans le quartier « Au Pré du Moulin » au bord de la Venoge » qui sera le point 7 et le point 8 traitera les propositions individuelles.

1. Appel

Effectif du Conseil

57

Excusés

9 Mmes Diserens et Grzelak-Guidon,
MM. Beck, Dubuis, Brandt, Hunziker, Jungen, Richards et Wirth

Absents

0

Présents

48

Majorité absolue

25

Tous les membres de la Municipalité sont présents.

Les membres du Conseil ayant été convoqués conformément à l'article 45 de son règlement et régulièrement par l'envoi de l'ordre du jour, et le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

2. Adoption du procès-verbal de la séance du 3 décembre 2014

PV no 07/2014 du 3.12.2014.

M. le Président ouvre la discussion concernant ce PV :

M. del Boca : M. Elmut Schmid commence par un « H » et à la page 3, d'années en années ne porte pas de « S ».

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion et passe au vote concernant ce PV.

Le PV no 07/2014 du 3.12.14 est accepté par 41 voix pour et 7 abstentions.

3. Communications du bureau et de la Municipalité.

Communications du bureau :

M. le Président revient sur quelques éléments qui ont marqué la vie de notre commune et de notre district :

- Jeudi 11 décembre, réception des nouveaux citoyens de Saint-Sulpice, 11 jeunes gens ont répondu présents à l'invitation, soirée qui s'est déroulée dans la joie et la bonne humeur autour d'une fondue chinoise au carnotzet communal ;
- Dimanche 4 janvier 2015, Petit Nouvel-An au Foyer des Pâquis. Apéritif dinatoire bien apprécié par les nombreux Serpelious présents ;
- Jeudi 15 janvier : visite des nouveaux locaux de PolOuest organisée pour les autorités de Saint-Sulpice. Accueil chaleureux et présentation de PolOuest par son commandant, le Major Frédéric Schaer ; visite très intéressante de « fond en comble » qui s'est terminée par un apéritif au réfectoire de PolOuest.

M. le Président communique les dates suivantes:

- Mardi 10 et demain jeudi 12 février 2015, présentation du nouveau centre sportif de Malley, invitation adressée aux élus communaux et qui se déroule au Centre des congrès de Beaulieu à Lausanne.
- Dimanche 8 mars 2015, votations fédérales sur 2 initiatives populaires : initiative populaire du 5 novembre 2012 « Aider les familles ! pour des allocations pour enfant et des allocations de formation professionnelle exonérées de l'impôt »; initiative populaires du 17 décembre 2012 : « Remplacer la taxe sur la TVA par une taxe sur l'énergie » ;
- Mercredi 11 mars 2015, prochaine séance du conseil laquelle aura lieu dans cette salle à 20h30 ;

Communications de la Municipalité :

M. le Syndic : concernant l'accident de la grue, vous avez peut-être lu dans la presse que M. Gregory Marguerat, le technicien accidenté lors de la chute de la grue le 11 juin 2014, est maintenant rentré à la maison. C'est avec un grand soulagement que nous avons appris cette bonne nouvelle. Après plusieurs tentatives d'atteindre M. Marguerat par téléphone pour prendre de ses nouvelles, malheureusement sans y parvenir, la Municipalité a envoyé un courrier pour lui dire combien nous étions heureux de savoir qu'il avait pu regagner son domicile. Nous lui adressons nos vœux les plus chaleureux pour un bon rétablissement. La Municipalité a reçu de la famille une longue missive en nous remerciant des visites faites et des nouvelles concernant sa santé.

Au sujet des fonds propres de l'emprunt que nous devons faire pour le collège, le 26 janvier 2015, le montant de CHF 12 millions a été emprunté auprès d'un fonds de pension suisse. Au vu des conditions exceptionnelles du marché, l'emprunt a été conclu pour une durée de 20 ans, sans amortissement financier. Ce montant est inférieur à l'autorisation d'emprunt de CHF 14'500'000.- accordée par votre Conseil lors du vote du préavis 10/13 « Construction d'un nouveau complexe scolaire au chemin des Pâquis ». La commune n'a pas d'autre emprunt et, pour rappel, le plafond d'endettement adopté par votre Conseil est de CHF 24 millions.

M. Allemann : Le changement de l'éclairage public côté est de la rue du Centre a été effectué fin 2014. Cette partie de la rue du Centre bénéficie désormais du même éclairage que sur la partie ouest. Le dernier tronçon de notre rue principale entre le chemin des Chantres et le chemin du Laviau sera équipé des mêmes lampadaires Falco au printemps prochain.

La création d'un nouveau trottoir sur le haut du chemin du Laviau côté tennis se réalise en ce moment. La pose de l'enrobé se terminera à la fin de ce mois et le tapis final interviendra à la fin du printemps.

Comme prévu, les trois classes enfantines ont réintégré leurs locaux habituels le lundi 15 décembre.

M. Jaton : concernant la construction du collège, nous vous avons déjà annoncé les dates de remise des locaux, fin juin pour les classes et fin juillet pour les salles de gymnastique. La Municipalité a maintenant fixé les dates de l'inauguration qui aura lieu le vendredi 2 octobre

2015 pour une partie officielle et le samedi 3 octobre 2015 pour une partie moins officielle, probablement de type portes ouvertes à la population avec animations. Sur le plan financier, il n'y a pas eu une grande évolution mis à part un certain nombre de « divers » qui sont apparus et que je vous présenterai en détail lors du prochain conseil.

Au sujet du suivi des couvertures GSM sur notre commune, est-ce l'effet de la lettre-type envoyée par notre commune à Swisscom, mais le vendredi 12 décembre 2014, nous avons eu un rendez-vous avec 3 personnes qui nous ont présenté pour la première fois des cartes de la couverture de notre commune pour les différents types de technologie. Ces cartes présentant l'état actuel, le futur à la fin de l'année 2015 et la situation lorsqu'une nouvelle antenne sera installée sur le toit du bâtiment du Bochet 1, projet qui sera mis prochainement à l'enquête, ceci pour les deux dernières technologies du 4 G et du 3 G. Ils nous ont autorisés à montrer ces cartes, ce que je vais faire. En ce qui concerne les signaux GSM internes (non garantis par Swisscom), donc à l'intérieur des habitations, ils nous ont informés qu'ils mettront sur le marché cet été un modem/routeur WIFI incluant les technologies GSM. Une rapide recherche sur Internet nous a permis de constater que ces appareils existent déjà, mais ne sont peut-être pas encore homologués en Suisse.

Mme Merminod : s'agissant du premier spectacle de Zig-Zag Théâtre et Jeune public, s'intitulant « Histoires Pressées » il aura lieu à Renens, ce samedi, à 17 h, pour un public âgé de 7 ans, et une garderie sera à disposition. Le prochain spectacle aura lieu à Crissier, le 21 mars à 17 h.

Concernant l'UAPE, Mme Faye, la Directrice, sera absente du 19 mars au 8 avril pour participer au rallye des Gazelles au Maroc et, durant son absence, c'est Mme Katia Ruegger qui a été désignée comme suppléante. Les enfants ont déjà eu un aperçu de ce que Mme Faye va faire pendant son périple au Maroc et des jouets seront acheminés sur place ; ils pourront suivre son périple sur internet.

De plus, un projet dans le but de promouvoir l'activité physique dans les communes a été mis en place. Il consiste à organiser des initiations gratuites au Nordic Walking et au Running. Il aura lieu le 28 avril 2015 à 18h30 au Laviau. Le matériel sera mis à disposition. Presque toute la Municipalité a décidé de s'inscrire.

M. Meyer : concernant le parcage au centre du village, vous l'aurez peut-être constaté dans la Feuille des avis officiels du canton de Vaud, la Municipalité a examiné le stationnement au centre du village pour répondre à une demande des commerçants. Des horodateurs seront donc installés, ce qui permettra un parcage plus aisé et évitera à certains automobilistes de tourner leur disque. Le tarif envisagé est de CHF 0.10 la 1^{ère} ½ h, CHF 0.50 la ½ h suivante et ensuite CHF 1.- de l'heure, limité à 3 h maximum, ceci de 8 h à 19 h du lundi au samedi. Bien entendu, tout le monde n'est pas satisfait et, sans vouloir déroger aux décisions prises, une délégation de la Municipalité a décidé de recevoir la Présidente de l'association, ainsi que les commerçants du village la semaine prochaine, pour écouter leurs doléances. Concernant le stationnement en général, avec l'accord de PoOuest, la Municipalité a décidé d'avancer la zone 30 km/h du Laviau, en incluant le chemin du Bois qui donne accès au tennis. Quelques rues devraient subir des modifications au sujet du parcage, telle que l'avenue du Léman sur sa partie ouest dont la durée de stationnement devrait être limitée. Un horodateur au Débarcadère devrait permettre de parquer jusqu'à 8h, afin que les usagers de la CGN puissent stationner. Ces modifications seront publiées dans la FAO. Au sujet des propos concernant le CIGM, 2 soirées sont effectivement organisées afin de donner aux 270'000 habitants un aperçu du nouveau Centre projeté. Un préavis sera soumis prochainement à tous les législatifs concernés, afin de finaliser ce projet avant la fin 2015. Mis à part la pratique du hockey sur glace, il y aura de la natation, avec une piscine olympique et fosse de plongeurs de haut vol. Des concerts et autres manifestations seront aussi organisés. Ce Centre devrait permettre de poser une candidature pour les jeux olympiques des jeunes en 2020, ainsi que l'organisation des championnats du monde de Hockey avec une autre patinoire. La première séance d'information a eu lieu hier et plus de 450 personnes étaient présentes, dont 3 municipaux de Saint-Sulpice mais seulement 7 conseillers communaux de notre village. La seconde présentation aura lieu demain et j'incite les autres membres du conseil à y participer.

4. Dépôt du préavis municipal no 01/15 « Assainissement du collecteur de concentration tronçon aval STREL des Pierrettes – Ch. du Petit-Port »

La Municipalité n'a pas de complément à apporter.

M. le Président ouvre la discussion :

La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt la discussion et la commission d'épuration sera chargée d'étudier ce préavis.

5. Dépôt du préavis municipal no 2/15 « Modification du règlement et du plan d'extension partiel (PEP) Centre-Village – changement d'affectation du bâtiment dit « des Crêtes », rue du Centre 60».

La Municipalité a un complément à apporter.

M. Jaton : ceci ne concerne pas directement le préavis, mais la mise à l'enquête qui va démarrer la semaine prochaine ceci pour 1 mois, ayant reçu le rapport d'analyse qui conclut à la conformité du projet.

M. le Président ouvre la discussion :

La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt la discussion et suite à la demande de M. Gygas, c'est la commission immobilière qui étudiera ce préavis.

6. Communication des délégués aux conseils intercommunaux.

M. le Président ouvre la discussion.

M. Clerc Laurent : dans le cadre des séances du Groupe de concertation pour le plan directeur intercommunal, ce groupe s'est réuni le mardi 20 janvier dans cette salle où la problématique était une réflexion sur les enjeux des problèmes et des thèmes que ce schéma directeur intercommunal devrait traiter. Chaque groupe a pu s'exprimer et les avis des différents participants ont été protocolés ; un compte-rendu devrait nous parvenir dans les semaines à venir. La prochaine séance est agendée en octobre 2015. On nous demande de nous exprimer mais je ne suis pas certain que l'on puisse influencer la marche de leurs affaires ; des demandes de financement devraient être soumises dans le courant de cette année.

Groupe de travail développement durable : M. Dijamatovic : je propose qu'à la prochaine séance du conseil l'on puisse inviter Mme Keller qui est responsable pour l'Etat de Vaud. Nous l'avons rencontrée le 4 février dernier et elle est en mesure de présenter le concept pour chaque commune et je pense qu'il serait intéressant de comprendre la méthodologie et de poser des questions appropriées.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion.

7. Dépôt de la motion suivante : « Mesures de protection dans le quartier Au Pré du Moulin au bord de la Venoge »

M. Lehmann lit la motion.

Le bureau considère que la motion est recevable sur la forme et M. le Président ouvre la discussion.

M. Jaton : nous allons laisser le conseil s'exprimer, mais nous découvrons cette motion aujourd'hui. Peut-être que certains des signataires auraient quelque chose à ajouter. J'aimerais mentionner qu'effectivement l'enquête sur cette parcelle s'est terminée ce lundi et nous avons une opposition de la part de M. Lehmann et une observation. A ce stade de la discussion, vouloir mélanger les deux procédures, à savoir celle de l'enquête qui est en cours et pas terminée, étant donné que certains services de l'Etat ont demandé des précisions sur la capacité locative de cette parcelle. Cette dernière semble au gré des années avoir été augmentée sans accord rendant les annexes habitables et modifiant la maison de maître de telle façon qu'elle devienne irrécupérable. Des compléments d'information ont été demandés par les services de l'Etat sur les espaces verts et sur les capacités locatives, car le service du logement ne connaît que 3 locataires, alors qu'à ce jour il y en a 9. Nous avons renvoyé des documents aux services concernés et nous attendons les réponses. Que l'on veuille protéger cette zone ne me semble pas possible, parce que ces zones ne sont pas inconstructibles

étant donné qu'elles sont sous le respect du Pack Venoge et des contraintes concernant la zone mixte arborisée. Je proposerais d'attendre d'avoir reçu les informations de l'Etat et de reprendre cette motion lors du prochain conseil.

M. Pache : je découvre le texte de cette motion et n'aime pas du tout le mélange des genres ; nous ne faisons pas de la politique d'urgence. Il existe d'autres outils démocratiques pour que les motionnaires agissent. Je suis étonné qu'il n'y ait qu'une seule opposition, je pensais que les 18 signataires le feraient aussi. Le conseil communal ne peut pas se mêler des affaires de l'exécutif. Si cette motion avait été déposée en 2014, lorsque Walo a fait de la promotion, ceci aurait été le bon moment. Je ne soutiens pas cette motion, mais au mieux je serais d'accord pour qu'une commission se réunisse pour juger de la recevabilité de la motion.

M. Wessner : pourrait-on faire circuler cette motion ?

M. Chappuis : M. Jatton a mentionné que les parcelles en question étaient en zone mixte arborisée. Est-ce bien le cas ? Est-ce que les conditions relatives au chapitre 16 du PGA sont remplies ?

M. Jatton : le projet était à l'enquête donc, forcément, le projet a été analysé par le bureau ABA et même à plusieurs reprises, jusqu'à ce que l'ensemble du projet soit jugé conforme et par la mise à l'enquête. Depuis le 1^{er} janvier 2012, nous ne mettons jamais à l'enquête un projet qui n'est pas formellement validé par le bureau ABA. Pour nous, ce projet est conforme, mais le service du logement et le service du patrimoine non bâti ont demandé quelques précisions. S'occuper de modifier le classement d'un bâtiment n'est pas de notre compétence. Le bâtiment est classé en note 4 et la fontaine en note 3, et cette dernière sera conservée par le propriétaire actuel. Pour acheter une parcelle, il faut être deux, et HRS n'est pas vendeur. Concernant l'abattage des arbres, il a été validé et des arbres seront replantés dans le cadre de la nouvelle construction. Sur le site des bâtiments historiques, la note 4 stipule qu'il s'agit d'une construction bien intégrée qui forme la majorité des bâtiments d'une localité. Il ne possède pas une authenticité justifiant une intervention systématique de la section des monuments et sites. Le SIPAL va décider si ce bâtiment classé en note 4 mérite d'être étudié un peu plus.

M. Lehmann : j'ai l'impression que la Municipalité n'a pas voulu intervenir auprès des monuments protégés. Un ancien Syndic était très étonné que la fontaine obtienne une note de 3 et la maison seulement 4.

M. Jatton : je ne pense pas que c'est à nous d'être proactif auprès du Service des monuments historiques. Le propriétaire nous a fait découvrir ce bâtiment et nous avons pu constater qu'un certain nombre de modifications avaient été apportées ; la salubrité n'a pas été abordée ce qui n'irait pas dans votre sens. Des zones d'activité ont été transformées en zone d'habitation !!!

M. Wessner : quelles sont nos possibilités de dire stop à la mise à l'enquête qui s'est terminée ? Quel est notre pouvoir et qui paye les annuités du propriétaire alors que la mise à l'enquête est terminée ?

M. Jatton : le seul moyen est d'accepter l'opposition et ne pas délivrer le permis. M. Lehmann, vous habitez là-bas depuis 1995, donc vous auriez dû réagir lors de la mise à l'enquête du PGA qui définissait cette zone en zone mixte et nous aurions eu une procédure logique.

M. del Boca : pour répondre à M. Wessner, concernant le problème des intérêts, on ne peut pas condamner les oppositions, car en cas de rejet de l'opposition cela pourrait être un effet dissuasif dans l'exercice du droit de la procédure. C'est le seul moyen légal existant. Concernant la protection de la Venoge on a maintenu l'article de l'ancienne constitution.

M. Hirsch : je pense que c'est la volonté de l'Etat de Vaud, par rapport à ce projet concernant la renaturation, qui devrait intervenir.

M. Chappuis : je remercie M. del Boca de sa réponse à M. Wessner qui prouve que nous sommes en démocratie et qu'un citoyen a le droit de faire opposition.

M. Panzera : concernant le fonctionnement d'un conseil communal lors d'un dépôt de motion, il y a la notion de recevabilité qui doit être acceptée et il existe la possibilité de renvoyer cette motion à une prochaine séance.

M. Dijamatovic : je suis d'accord de reporter cette motion, vu qu'il y a de nouveaux éléments qui devraient nous parvenir et de soumettre cette motion à une commission. Elle est peut-être un peu tardive, mais il y a quelque chose de louable soit de préserver une zone proche de la Venoge et la Municipalité devrait intervenir.

M. Jatton : l'ensemble des Pac cantonaux ont été pris en compte dans l'élaboration du PGA. Si cette zone est hors du Pac-Venoge cela n'est pas pour rien.

M. Mouvet : je m'interroge sur la compétence du conseil. En matière d'aménagement du territoire, il y a deux procédures. La première est une phase de planification où l'on met en place des plans dont celui du PGA et ceci est de la compétence de notre conseil. Ensuite, il y a la phase d'autorisation qui est de la compétence de l'exécutif qui doit se prononcer sur la conformité d'un projet en relation avec ce qui a été décidé au niveau du plan. Ceci n'est pas de la compétence de notre conseil.

M. Panzera : je soutiens M. Mouvet et donc aujourd'hui, on doit déterminer la recevabilité de cette motion.

M. le Syndic : on s'éloigne de la question et maintenant nous devons prendre une décision.

M. le Président demande aux motionnaires s'ils veulent retirer la motion.

M. Lehmann : non

M. le Président clôt la discussion et propose de passer au vote sur le report de cette motion lors de la prochaine séance.

M. Panzera : je souhaiterais que cette motion soit reportée si 12 membres de notre conseil le souhaitent.

M. Pache : sur quel article vous basez vous pour reporter cette motion.

M. Clerc Laurent : ce n'est pas clair et quelle est la 1^{ère} décision à prendre ? Après on verra la suite à donner.

M. Walpen : cette motion il y a seulement une ½ h que je l'ai reçue et il ne m'est pas possible de me prononcer.

M. Jatou : pour clore le débat, j'évoque l'article 69 du règlement actuel qui précise que si la Municipalité ou le 5^{ème} des membres demande que la votation n'intervienne pas séance tenante, cette proposition est adoptée de plein droit. La Municipalité demande que toute votation sur cet objet soit reportée à la séance prochaine.

8. Propositions individuelles et divers.

M. le Président ouvre la discussion.

M. Panzera : je tiens à remercier la Municipalité pour l'information sur les parcomètres. J'aimerais dire qu'en dehors des bruits très négatifs des commerçants qu'il y a une autre partie du village qui est intéressée, ceux qui habitent au centre. Je tiens encore à mentionner qu'il y a de plus en plus de squatters sur les places visiteurs et je crains que le jour où les parcomètres sont installés, il y ait encore plus de squatters.

Mme Probst : concernant l'avancement du projet d'accueil des pèlerins de Saint-Jacques de Compostelle, je n'aborderai pas la question du gîte étant donné que c'est la Municipalité qui en est en charge, mais je tiens à préciser ce qui suit : (voir texte ci-joint).

M. Glauser : est-il aussi prévu de placer des parcomètres à l'Auberge ? Il s'agit d'équité par rapport aux autres restaurateurs ou commerçants.

M. Meyer : nous y avons aussi réfléchi, mais pour l'instant rien n'est prévu. Dans le bail, l'Auberge a à sa disposition des places qui doivent aussi être à disposition du conseil ou autres manifestations.

Mme Corminboeuf : est-ce qu'il est prévu de déplacer les zones bleues et d'en conserver ?

M. Meyer : les parcomètres concernent le Débarcadère et le centre du village ; la plupart des zones bleues vont rester.

Mme Burrus : j'aimerais savoir si ces parcomètres ont déjà été commandés, combien il y en aura et ce que cela coûtera par rapport au bénéfice des amendes qui iraient directement à PolOuest. S'agit-il d'un choix économique ou politique. De placer des parcomètres au centre n'est à mon avis pas favorable par rapport aux commerçants et pas convivial.

M. Meyer : 3 parcomètres sont commandés et il ne s'agit pas d'une affaire financière pour la commune, puisque c'est PolOuest qui gère ayant un montant prévu dans le budget qui sera amorti avec le montant des parcomètres. Est à notre charge la fabrication des socles et l'amenée d'électricité.

M. Panzera : vous avez mentionné les 14 places qui sont en fait dans le domaine privé. A ma connaissance, PolOuest n'intervient pas, même si cela appartient à la commune. Seront-elles contrôlées par PolOuest ?

M. Meyer : il existe une notion de privé à caractère public et l'on peut déléguer le contrôle des places à PolOuest.

M. Equey : comment peut-on prendre une telle décision, car les parcomètres font fuir les gens et donc les commerçants vont en souffrir ?

M. Meyer : la 1^{ère} ½ h sera facturée 10 cts et cela ne devrait pas faire fuir les clients.

M. Pache : je regrette cette évolution dans notre commune, et faire payer 10 cts ou 60 cts pour les voitures d'accord, pour autant qu'il y ait des agents qui viennent constater et coller. Alors étant donné qu'il ne s'agit pas d'une affaire financière, je ne vois pas bien la différence entre la zone bleue et les horodateurs.

M. Meyer : on ne peut pas avoir un assistant à Saint-Sulpice. Ils tournent peut-être 2 à 3 fois dans la journée et c'est plus simple de contrôler les tickets.

M. Clerc Laurent : l'intervention de M. Pache est pertinente et je pense que l'on paye assez cher l'intervention de PolOuest pour qu'ils fassent correctement leur travail.

M. Meyer : il s'agit d'une pesée d'intérêt et s'il faut ajouter 2 ou 3 policiers et les payer, le gain ne serait pas effectif.

M. Liechti : est-ce que PolOuest a budgété un certain montant dans les factures qui vont suivre ?

M. Meyer : oui, il y a un budget que vous pouvez consulter dans les comptes de PolOuest et il ne s'agit pas de charges supplémentaires.

M. Panzera : oui c'est budgété. Toutes les amendes sont encaissées par PolOuest, de même que les revenus des horodateurs.

M. Gardet : vous allez recevoir les commerçants pour parler de cette affaire ; est-ce que ce sont eux qui auront la réponse finale ?

M. Meyer : le but n'est pas de changer notre fusil d'épaule, mais c'est de voir s'il y a des aménagements à faire afin de faciliter les commerçants.

M. Hanlon : mon intervention concerne la double salle de gymnastique en construction ; je vous invite à venir faire un petit tour et de prendre le petit fascicule que nous avons tous reçu il y a quelques mois. Vous pourrez ainsi comparer ce que l'on a vu et voté avec la réalité présente. A la place d'un joli mur avec des jolies fenêtres, nous avons un bunker. Cela ne reflète pas ce que nous avons voté et je me demande combien d'autres choses ont été cachées ? Ne pouvons-nous pas cacher ce mur et l'arboriser ou dessiner une fresque ?

M. Jaton : vous avez parlé de ce point à la Municipalité en écrivant une lettre privée. J'imagine que vous nous libérez de la protection du secret et que je vous réponde personnellement aujourd'hui.

M. Hanlon : vous pouvez répondre ce soir, mais j'attends une confirmation écrite.

M. Jaton : premièrement, les documents que vous mentionnez n'ont pas de valeur contractuelle et c'est écrit dessus. Il s'agit de documents de présentation dans le cadre d'un concours qui, 8 fois sur 10, sont modifiés. Mon second point, c'est qu'il s'agit d'un projet mis à l'enquête et ce mur apparaît très clairement sur les plans. Il aurait fallu faire opposition. Votre fascicule ne correspond pas à l'enquête. L'élément que vous montrez possède effectivement des fenêtres et c'est mentionné « image d'illustration non contractuelle ». Sur le plan de la mise à l'enquête, vous constaterez que les fenêtres ont passé sur la base inférieure du bâtiment. Il s'agit d'une obligation imposée par le Service d'éducation et du sport, et nous avons reçu l'ordre d'inverser le vitrage nord pour le mettre au niveau de la rue afin d'avoir une vue extérieure depuis le bas de la salle de gymnastique. Votre fascicule n'a pas été envoyé à tous les ménages, mais uniquement aux voisins concernés, par Losinger.

M. Allemann : le Service de l'éducation et du sport a des règles extrêmement rigides. Si vous n'êtes pas en accord avec eux, vous n'avez pas le droit de construire votre salle de gymnastique. Il en est de même pour les salles de classes. L'Etat de Vaud participe pour du petit matériel, et cela atteint à peine les CHF 50'000.-. Je suis d'accord pour le mur, mais il y aura des couleurs et après j'aimerais essayer de réaliser une fresque ou une arborisation.

Mme Burrus : j'aimerais parler du projet « Lacustre », mentionné par notre ancien Syndic, M. Cerottini, qui parlait de la pose sur certaines surfaces de cellules solaires type Graetzel et qui avait un but didactique et artistique. Ce projet a-t-il été abandonné pour des raisons financières ou par incompatibilité ?

M. Jaton : ce projet nous a enthousiasmé au départ, car nous voulions montrer une trace de ces cellules Graetzel, mais bien entendu pas comparable à ce qui a été fait à l'EPFL. Nous avons rencontré M. Graetzel et il nous a mis en contact avec une artiste plasticienne et, dans le cadre des compétences municipales, nous avons lancé un projet sur une œuvre artistique dans le hall d'entrée de l'école. Après plusieurs séances, nous avons eu de la peine à avoir un projet cerné. Au fil de ces séances, nous avons dû nous rendre à l'évidence que cela devenait de plus en plus compliqué. Nous avons donc décidé de reporter ce projet et la priorité va à l'ouverture de ce collège. En se rendant compte de ce hall, qui est gigantesque, nous avons

estimé avoir bien fait de mettre ce projet en stand-by. Nous ne voulions pas engager une dépense supplémentaire avant la clôture de cette construction du collège. S'il nous reste un peu d'argent, on pourra reprendre ce dossier Graetzel. Dans le cas contraire, on pourra revenir avec un préavis séparé.

M. Hanlon : ne pourrions-nous pas penser à une solution Graetzel sur ce mur ?

M. Matthey : avons-nous des nouvelles concernant la nouvelle place de jeux du Débarcadère ?

M. le Syndic : le début des travaux est prévu pour la semaine prochaine. Nous devons coordonner les travaux entre le terrassement de la terrasse de l'Auberge et la place de jeux.

M. del Boca : concernant la liste d'adresses, j'aimerais que tout le monde vérifie, car il y a des numéros de téléphone faux. Concernant les places de parc en PPE, la situation n'est pas simple vu que la commune est locataire.

M. Meyer : la Police a un juriste qui doit savoir si PoOuest peut s'en occuper.

M. Allemann : cela me ferait plaisir si certains membres de notre conseil étaient intéressés à visiter les travaux du collège et j'aimerais que l'on organise cette visite par groupes de 10 personnes maximum.

La parole n'est plus demandée.

M. le Président clôt à séance à 22h42.

Conseil communal

M. Benito Quintas

M. Daniel Giroud

The image shows a circular official stamp in blue ink. The text around the perimeter of the stamp reads "COMMUNE COMMUNALE" at the top and "ST-SULPICE (Vaucluse)" at the bottom. In the center of the stamp, the word "OFFICIEL" is written in a larger font. Two handwritten signatures in blue ink are placed over the stamp. The signature on the left is more stylized and appears to be "Benito Quintas", while the signature on the right is more legible and appears to be "Daniel Giroud".